Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication: 23/03/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

néral ation



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée **N°** CP-2012-3-8-8

Séance du vendredi 16 mars 2012

PROGRAMME E758

LANGUE ET CULTURE REGIONALES

CONCOURS DE REPORTAGES AUDIO-VISUELS FAVORISANT UNE

TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE

DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ALSACIENNES

ANNÉE 2011/2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général 2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 « Programme Langue et Culture Régionales 2012 »,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 200 € au Collège Champagnat d'Issenheim au titre de l'inscription de deux classes au concours de reportages audio-visuels à la date du 31 décembre 2011. Cette aide sera mandatée à l'établissement sous réserve que chacune des deux classes participantes ait transmis, en temps utile, un DVD conforme au règlement du concours.
- précise que cette subvention sera imputée sur le programme E758, imputation 0-65-28-6574-2657-311 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 MARS 2012

Actions LCR PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04879	COLLEGE CHAMPAGNAT ISSENHEIM Concours de reportages vidéo	200,00

Total	200,00